

# **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**

## **12 février 2025**

**Date de convocation du Conseil Municipal** : Le 06 février

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 février à 18 heures 15le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lionel VERGNAUD Maire.

**Étaient présents** : : M. VERGNAUD, Maire ; Mr DEJEAN Claude, Mme POUPARD Catherine, Mr COUSTILLAS Samuel, Mme MAZIERE France, Mme ARNAUD Katia, Mr CAFFIN Franck, Mme PEYRUCHAUD Stéphanie, Mr BLANCHET Jonathan, Mr BRUT Aymeric, Mr DE MARCHI Nicolas.

**Absents excusés (avec ou sans pouvoir)** : Mme BOURREAU Viviane (pouvoir à Mme MAZIERE France), Mme MONNIN Valérie (pouvoir à Mme POUPARD Catherine), Mme TESSARO Chantal,.

**Absents** : Mr ROUX Eric

Madame POUPARD Catherine est nommée secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **I- DÉLIBÉRATIONS**

- DCE salle de sports phase 2
- Demande subvention panneaux photovoltaïques
- Demande subvention Adour Garonne
- Mutuelle agents
- Délibérations diverses

#### **II – QUESTIONS DIVERSES**

- Proposition d'achat terrain ZL72dans la plaine du Pizou
- Association Nationale des Anciens Combattants demande de subvention 2025
- Périgord Habitat Travaux de maintenance du Patrimoine : Le Château 2
- Projet Agrivoltaïque information riverains RENNER
- Planning des agents Mairie et APC
- SMACL contrats 2025
- SIA Le Pizou/Moulin Neuf, préparation des travaux de la 6<sup>ème</sup> tranche
- Point travaux extension du cabinet médical
- Point travaux salle de sports
- Point budgétaire
- Questions diverses

- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 janvier 2025 à l'unanimité.**

## DÉLIBÉRATIONS

### **1 - APPROBATION DU DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) DU 20/12/2024 REÇU LE 10/02/2025 DE LA SALLE DE SPORTS –**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'APS phase 2 réalisée par l'agence MORIN ROUCHERE, architecte AAMR.

Le projet total des annexes (vestiaires, sanitaires, salle de rangement, salle de combat, bureau et hall d'entrée), fait apparaître un montant de 347 560,00€ HT hors options

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, autorise Mr le Maire à poursuivre le projet et à demander au cabinet MORIN-ROUCHERE d'étudier l'avant-projet définitif et lancer l'appel d'offre.

### **2 - DEMANDE SUBVENTION– ADOUR GARONNE-**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet récupération d'eaux pluviales, de démolition du préfabriqué et renaturation de l'emplacement et d'une partie de la cour de récréation.

Le projet, dans son ensemble, se monterait à 48 000€ HT.

Le Conseil Municipal adopte ce projet, décide d'inscrire au budget cette dépense d'investissement et sollicite la subvention auprès De l'agence Adour Garonne.

Les travaux seront financés comme suit :

✚ Agence Adour Garonne 25 %	12 000€
✚ Autofinancement 25%	12 000€
✚ Emprunt 50%	<u>24 000€</u>
TOTAL	48 000€

Vote pour à l'unanimité.

### **3 - ÉQUIPEMENT DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LA SALLE DE SPORTS - CHOIX L'ENTREPRISE RÉSULTAT DE LA CONSULTATION –**

Vu le Code des Marchés publics,

Vu Le résultat de la consultation,

Le Maire rappelle qu'il a consulté 3 entreprises :

- LOSBERGER 85 938€HT

- CABANAT ELECTRICITE 98 558€HT
- SPTM

Seules les 2 premières entreprises ont répondu

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir l'entreprise suivante :

LOSBERGER

**TOTAL du marché de travaux 85 938€ HT**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les marchés ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

**4- SUBVENTION ANACR ( Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance) –**

Cette association qui participe au devoir de mémoire au niveau départemental. Ils étaient présents pour le 80<sup>ème</sup> anniversaire du 22 août 1944 ainsi qu'à toutes les manifestations liées aux combats de la Résistance de la Dordogne jusqu'à la poche de Royan. Ils organisent chaque année un concours pour les écoliers et les collégiens. Cette année, l'école du Pizou a été récompensée.

Cette association organisera le 34<sup>ème</sup> congrès national les 7, 8 et 9 novembre. Le Dordogne avec 1 114 victimes se place malheureusement 2<sup>ème</sup> département après l'Isère.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer 250€ à l'ANACR Dordogne.

**5 -AVENANT N° 1 – MARCHÉ DE TRAVAUX LOT 2 BÂTIMENT (LOSBERGER) CONSTRUCTION DE LA SALLE DE SPORTS SIS PLACE MARIE CURIE-**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de notre décision en date du 19 juillet 2024, le marché de travaux BATIMENT (lot 2) avec l'entreprise LOSBERGER, l'AE a été signé puis notifié le 08 août 2024 à l'entreprise pour un montant de 402 373,00 € HT.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison d'une plus-value (Disjoncteur + fourniture et pose de câble) prévu au marché de base, le montant initial du lot n° 2 : BATIMENT passe de :

<b>Lot</b>	<b>Total</b>
Marché de base HT	<b>402 373,00 €</b>
TVA	<b>80 474,60 €</b>
Marché de base TTC	<b>482 847,60 €</b>

À

<b>Lot</b>	<b>Total</b>
Marché de base HT	<b>407 073,00 €</b>
TVA	<b>81 414,60 €</b>
Marché de base TTC	<b>488 487,60 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

✚ Approuve l'avenant n° 1 tel que présenté,

Charge Monsieur le Maire de signer cet avenant, ainsi que tous les documents liés à cette affaire.

### **6 - AVENANT N° 1 – MARCHÉ DE TRAVAUX LOT 1 VRD (LAURIERE) CONSTRUCTION DE LA SALLE DE SPORTS SIS PLACE MARIE CURIE- Délibération n° 6**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de notre décision en date du 19 juillet 2024, le marché de travaux VRD (lot 1) avec l'entreprise LAURIERE, l'AE a été signé puis notifié le 08 août 2024 à l'entreprise pour un montant de 96 055,00 € HT.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison d'une plus-value (suppression réseau eu en attente pour futur sanitaire, suppression noue paysagère et modification réseaux EP en tranchée drainante, raccordement réseau divers, modification de la clôture) prévu au marché de base, le montant initial du lot n° 1 : VRD passe de :

<b>Lot</b>	<b>Total</b>
Marché de base HT	<b>96 055,00 €</b>
TVA	<b>19 211,00 €</b>
Marché de base TTC	<b>115 266,00 €</b>

À

<b>Lot</b>	<b>Total</b>
Marché de base HT	<b>98 281,00 €</b>
TVA	<b>19 656,20 €</b>
Marché de base TTC	<b>117 937,20 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

✚ Approuve l'avenant n° 1 tel que présenté,

Charge Monsieur le Maire de signer cet avenant, ainsi que tous les documents liés à cette affaire

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Trottoir Départementale 3**

Le Maire rappelle le projet de continuer le trottoir route de Coutras le long de la départementale 3 jusqu'à la Virade. Ce projet sécuriserait les déplacements des piétons et plus particulièrement les écoliers. D'un montant de 175 790€HT et 221 495,40€ TTC, il est de la compétence de la Communauté de Communes. Il a porté le projet au Président de la CCIDL et l'a informé qu'afin de réduire le fonds de concours de la commune il lui avait demandé de rechercher le maximum de subventions (DETR de l'Etat, et participation du Département).

Pour la demande de DETR, c'est trop tard et ne pourra être demandée que pour 2026.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

### **Mutuelle des agents**

Pour la prévoyance et la santé de nouvelles protections sociales deviendraient obligatoires pour les agents en fonction du nombre d'habitants, il faudra délibérer ou non.

### **Vente terrain Chemin du Bataillon Violette**

Monsieur Mary Yoann exploitant agricole à St Antoine sur l'Isle propose d'acheter un terrain cadastré ZL 72 d'une surface de 84 ares pour la somme de 5 000€ hors frais de notaire. La SEM24 avait un projet de photovoltaïque sur ce terrain. Le Conseil Municipal décide de demander si ce projet est toujours d'actualité sinon il donne son accord de principe pour vendre aux conditions financières annoncées.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il en a profité pour évoquer la renaturation du ruisseau du marais qui traverse son exploitation. On l'informerait du dossier le moment venu avec la collaboration du SMBI qui doit nous réunir très prochainement.

### **Périgord Habitat**

Les clés des 6 nouveaux logements ont été remises aux locataires fin janvier.

L'office annonce des travaux de maintenance sur les précédents logements.

Enfin, le chemin dégradé qui mène au boulodrome devrait être refait.

### **Projet agrivoltaïque (RENNER)**

Ce projet est toujours à l'instruction par les services de l'Etat. La société responsable de ce projet se charge de l'information aux riverains.

### **Assurance de la commune**

La SMACL nous annonce une augmentation de 15,5% de notre cotisation, à périmètre égal . Pour certaines collectivités c'est pire ( 2024 : 7 343,95€ ; 2025 : 8 485,23€ ). Il faut prévoir pour le courant de l'année 2025 la salle de sports et l'extension du cabinet médical.

### **Syndicat d'assainissement Le Pizou/Moulin Neuf**

Le syndicat prépare la dernière tranche du programme établi en 2000. Les travaux seraient entrepris à Moulin Neuf sur la Départementale 10 à partir de la voie ferrée à Soubie en direction de Villefranche de Lonchat.

### **Travaux cabinet médical**

L'extension est terminée et les travaux de reconfiguration de l'ancien secrétariat doivent commencer première semaine des vacances de février.